



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Remunerations

Question écrite n° 9318

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites territoriales, sur les indemnites speciales des personnels d'animation des communes dont le dernier relevement date du 30 juillet 1981. Il souhaite connaitre quand ces taux seront reexaminees, compte tenu des sujestions de plus en plus lourdes supportees par ce personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Les differents regimes indemnitaires dont peuvent beneficier les agents territoriaux doivent faire l'objet d'une refonte pour tenir compte, notamment, de la publication des statuts particuliers de cadre d'emplois. La prime versee aux personnels de l'animation des collectivites locales citee par l'honorable parlementaire sera reexaminee dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9318

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 569